

U23 Pour en Creuse

L'Enseignement La Culture L'Éducation La Formation La Recherche L'Insertion

Dispensé de timbrage

GUERET PPDC 23



DÉPOSÉ LE
06/10/14

JE
VO
TE

Le 4 décembre



F
S
U

Édito

Pour une réforme fiscale globale permettant de financer des Services Publics de haut niveau

Une nouvelle fois, plutôt que de s'interroger sur la nécessité d'une réforme de l'ensemble de la fiscalité de notre pays, le Premier Ministre a préféré une nouvelle annonce électorale : la suppression de la première tranche de l'impôt sur le Revenu.

Que reste-t-il de l'impôt sur le revenu 100 ans après sa création ?

A force de modifications, d'ajouts ou de suppressions des exonérations, de multiplications des niches fiscales, l'impôt sur le revenu, pilier de notre système fiscal français, est devenu totalement illisible, voire incompréhensible. L'impôt le plus égalitaire rapporte aujourd'hui 3 fois moins que la TVA et 2 fois moins que la CSG. En outre, il n'est plus acquitté que par 20 millions sur 37 millions de foyers fiscaux. De là à penser que nous sommes en train d'assister à la mort annoncée de cet impôt dans ses principes de solidarité et de redistribution chers à la gauche, il n'y a qu'un pas.

La suppression de la première tranche d'imposition annoncée par M. Valls ne fait que renforcer le sentiment d'injustice qui existe déjà entre les « imposables » et les « exonérés ». Elle va à l'encontre du principe de solidarité qui veut que chacun soit soumis à l'impôt sur le revenu progressivement selon ses moyens, chacun participant ainsi au pot commun et étant légitimé en tant que citoyen et usager de droit des services publics. Les dernières annonces vont à l'encontre de ce système perçu comme équitable et sont vouées à renforcer les clivages. Afin d'agir sur le pouvoir d'achat, il est préférable de jouer d'abord sur d'autres leviers, en baissant ou supprimant d'autres taxes beaucoup plus injustes et en revenant sur les exonérations multiples qui privent l'impôt sur le Revenu d'un consentement nécessaire. Si l'on veut défendre l'idée d'une République égalitaire et solidaire, il devient urgent de refonder réellement l'ensemble du système fiscal français.

A force d'exonérations, de cadeaux aux entreprises sans contreparties (CICE), en créant de multiples niches, le système fiscal français se prive des ressources utiles à la redistribution des richesses dans notre pays. Un des vecteurs de cette nécessaire péréquation passe par des Services Publics forts et bien implantés sur notre territoire. Pourtant tous les jours, nous constatons que ceux-ci font les frais d'une politique austéritaire destinée à renforcer les richesses des nantis au détriment de ceux qui parfois, ont un besoin vital des Services Publics de notre pays (école, santé, justice,...).

A l'aune de ce constat, le bilan de la rentrée dans le département des syndicats de la FSU23 est sans appel : partout on constate le même désengagement de l'État se faisant au détriment des usagers et des conditions de travail des personnels.

Stéphane PICOUT

BILAN DE RENTRÉE

Éditorial : Pour une réforme fiscale globale (Page 1)

Territoriaux : Précarité à tous les étages (Page 2)

2nd degré : Un discours d'État loin des réalités du terrain (Page 3)

1^{er} degré On attend toujours du concret (Page 4)

Rédacteur en chef : Stéphane PICOUT
Directeur de la publication : Sandrine GORGEON
Commission Paritaire : 1117 S 07663
ISSN : 1260 - 2310
Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques de la FSU 23 et de ses syndicats. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 23 :

542-Maison des Associations
23000-GUÉRET
Tél : 05 55 41 16 32
Courriel : fsu23@fsu.fr

2014 : encore plus de précarité dans la Fonction Publique Territoriale !

Toutes les réformes en cours ou annoncées bouleversent ou modifieront considérablement les modalités d'embauche et les conditions de travail de tous les salariés travaillant pour les collectivités locales.

Depuis le mois de septembre 2014, l'application de la réforme des rythmes scolaires dans toutes les communes creusoises ayant une école, y compris les communes les plus rurales, a des conséquences néfastes pour les agents territoriaux.

Ainsi, nombreux sont celles ou ceux qui ont vu leurs missions, leurs horaires ou leurs conditions de travail profondément modifiées :

- pour mettre en place cette réforme, les communes le plus souvent sans le sou, ont été obligées de réorganiser l'ensemble des services. La plupart du temps, cela s'est fait en l'absence de concertation, par une décision unilatérale de l'autorité territoriale. C'est d'autant plus facile dans la Fonction Publique Territoriale, que les agents n'ont pour la plupart pas de fiche de poste permettant de contractualiser leurs horaires et leurs missions (dans le secteur privé, ces renseignements sont portés sur le contrat de travail ; dans la FPT, ils n'y apparaissent pas). Il s'agit ici d'un vide que la FSU des Territoriaux va s'employer à combler pour éviter que ces modes de gestion ne se développent.

- toujours pour faire face à des recettes en berne et des dépenses qui explosent, les collectivités recrutent des personnels de plus en plus précaires notamment pour répondre à la demande d'animateurs pour assurer les Temps d'Activités Périéducatives (quand elles ne transfèrent pas ces missions de recrutement au secteur associatif). Il faut savoir que de nombreux agents sont déjà contraints de travailler sur des postes à temps non complet quand ils sont titulaires. Les nouveaux recrutés sont souvent en CDD, d'autres en CDI sans perspective de carrière (ils seront, pour la plupart payés au 1^{er} échelon de la plus basse des grilles toute leur carrière alors que cet échelon est fréquemment en-dessous du SMIC !). Sur le même principe, on propose aux plus jeunes des contrats d'avenir de 1 à 3 ans sans que l'employeur ait l'obligation de les embaucher à la fin de cette période.

- Les finances locales étant ce qu'elles sont, les collectivités rognent sur toutes leurs dépenses et plus particulièrement sur celles liées aux personnels. Au départ, des communes promettaient de ne plus faire de ronds-points pour faire des économies mais cela semble ne plus suffire. Ainsi certaines ont annoncées dès la rentrée que les remplacements d'agents absents ne se feraient plus... au détriment une nouvelle fois, des conditions de travail des agents et du service rendu aux usagers.

Il semble que le véritable enjeu de cette réforme inégalitaire des rythmes scolaires commence à pointer le bout de son nez. En effet, nombreuses sont les communes dont les finances sont aujourd'hui exsangues et qui ne vont pas tarder à s'interroger sur les conditions de leur survie. Au plus haut niveau de l'État la solution préconisée repose sur un développement de l'intercommunalité. La réforme territoriale annoncée avec la création de grandes régions et la suppression des départements, nous laisse apercevoir la volonté de ceux qui ont été élus et les conséquences que cela pourrait avoir sur les conditions d'embauche et les conditions de travail de l'ensemble des agents de la Fonction Publique Territoriale : précarité à tous les étages pour toutes les nouvelles embauches ? Modification du cadre statutaire pour les autres ?

La situation du Conservatoire Émile Goué illustre parfaitement les conséquences de la politique d'austérité qui est menée actuellement. En effet, suite à de grosses difficultés budgétaires liées au retrait progressif des subventions d'État à la structure, celle-ci a été obligée de supprimer 2 postes d'agents administratifs, ½ poste de directrice adjointe, 1 poste d'enseignant ainsi que des heures d'enseignement l'an dernier. Alors que le Conservatoire aurait besoin de personnels pour développer son activité et ainsi pérenniser son existence, il se trouve amputé de plusieurs éléments. Ce sont encore une fois les personnels, particulièrement les agents administratifs, qui subissent les conséquences de cette politique désastreuse : comment faire le même travail en étant moins nombreux ?

Sur tout le territoire, La FSU des Territoriaux redoute les conséquences de l'augmentation des dépenses liée à des transferts de compétences non compensés ou à des réformes imposées et la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales.

Nous encourageons les agents à résister collectivement à ces choix politiques en adhérant à la FSU des Territoriaux de la Creuse, en participant à ses actions et en votant pour les listes qu'elle ne manquera pas de présenter aux prochaines élections professionnelles du 4 décembre 2014.

Stéphane PICOUT

Bilan de rentrée des syndicats FSU du 2nd degré

Le SNES-FSU23 constate que cette rentrée s'inscrit dans la continuité des rentrées précédentes avec 13 suppressions de postes dans l'académie et un solde de 3 suppressions dans les collèges creusois.

Dans un entretien à « La Montagne » du 2 septembre la DASEN indiquait : « Il y aura des classes qui ne seront pas surchargées dans les collèges et les lycées »... puis : « pas plus de 30 dans les collèges, 35 dans les lycées » ! Par ces déclarations, les services départementaux du ministère de l'Education Nationale semblent se satisfaire d'effectifs chargés (plus de 25 élèves en collège par classe), et la « priorité » donnée à l'Education Nationale ne semble pas effective pour le rectorat et le ministère !

« Pas plus de 30 dans les collèges »... Et si : 31 élèves à Chénéraillles en troisième, des niveaux à plus de 30 en partie dédoublés à Crocq et à Ahun. 30 également en quatrième à Bonnat où il faut aussi tenir compte de la présence d'adultes aidant des élèves handicapés. 30 élèves par classe sur deux niveaux à Dun et à La Souterraine. Et ailleurs, certaines classes à 28 ou 29 ! Quid des arrivées en cours d'année ? Toujours du bricolage avec des chefs d'établissements qui doivent envisager des dédoublements avec une dotation horaire faible et contrainte.... et qui comporte trop d'heures supplémentaires.

Entre la suppression de la formation des enseignants (en partie rétablie cette année), la faiblesse des salaires, la crise de recrutement et les suppressions de postes, l'académie de Limoges utilise ses titulaires remplaçants (ceux qui restent) sur des postes à l'année. Du coup, les remplacements deviennent problématiques ! Il a fallu vingt jours pour que des élèves de Boussac aient des cours de français, allemand et latin. Au lycée Pierre Bourdan, des élèves ont attendu 3 semaines pour enfin avoir des cours d'anglais. Le « vivier » des personnels contractuels étant restreint (on fait, même, parfois, appel à des personnes retraitées), il est à craindre que de nombreux enseignements ne soient pas assurés dans l'année.



Trémeur DUVAL

Pour le SNEP-FSU23, syndicat des professeurs d'Éducation Physique, cette rentrée 2014 sera celle de la mise en application du décret du 27 Mai 2014, qui après 36 ans de luttes syndicales, pérennise dans le service hebdomadaire de tous les enseignants d'EPS, un forfait de 3 heures par semaine consacré à l'animation de l'Association Sportive Scolaire ; ainsi le sport scolaire du second degré est reconnu partie intégrante des missions de l'Etat et du Service Public d'Éducation ! Cependant à la rentrée 2014, 2 enseignants d'EPS à Chambon/Voueize et Chatelus Malvaleix n'avaient pas de forfait d'AS dans leur service !

Si lors de cette rentrée 2014, tous les postes d'EPS en établissement ont été pourvus, il faut constater qu'aucun personnel titulaire remplaçant n'est disponible pour couvrir le moindre congé à venir, et qu'il a été d'ores et déjà fait appel à des vacataires dans notre département : 1 contractuel à Boussac et Chambon/Voueize, 2 vacataires à Auzances, ... L'emploi de « précaires » dès la rentrée est révélateur du déficit en enseignants de notre académie, mais aussi de la nécessité d'un plan national de recrutement à hauteur des besoins (augmentation significative du nombre de postes aux concours). Il est aussi urgent d'améliorer sous tous ses aspects, l'attractivité pour notre métier (conditions de travail, rémunération,...) car 5000 postes aux concours de l'Éducation Nationale n'ont pas été pourvus cette année... !

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans le primaire a occasionné un télescopage dans bon nombre de communes entre les besoins en installations sportives des écoles, collèges et lycées : les changements de planning et la nécessaire concertation entre usagers s'est faite dans l'urgence à la rentrée, et certaines difficultés demeurent car les exigences des programmes et le nombre contraint de créneaux horaires posent de nombreuses difficultés dans le secondaire !



Annette DURIN

Les représentants du SNUEP de la Creuse tiennent à mettre l'accent pour la rentrée 2014 sur un certain nombre de points qui leur semble particulièrement inquiétant, malgré les déclarations rassurantes et optimistes des représentants des différentes instances de l'Education Nationale :

- La énième politique de relance de l'apprentissage ne doit pas se faire au détriment de la formation initiale au sein de l'enseignement professionnel public : celle-ci doit rester la voie privilégiée de formation pour nos élèves, a fortiori dans un territoire où les entreprises ne sont pas légions.

- Certains personnels des lycées professionnels, comme les contractuels et les AED, se retrouvent toujours un peu plus plongés dans des situations précaires : les premiers ne connaissent que tardivement (et sans que le Rectorat ne réunisse les instances syndicales) leur(s) lieu(x) d'affectation ; les seconds tendent à s'effacer au profit des différents contrats mis en place par la Région ou l'Education Nationale.

- Enfin, la généralisation à outrance du Contrôle en Cours de Formation (CCF) remplaçant les examens ponctuels alourdit considérablement la charge de travail des enseignants, sans compter que les élèves ne perçoivent plus de ce fait l'importance de l'examen.



Christophe AUDEBAUD

1er degré : on attend toujours du concret

Nous entrons dans la 3ème année de l'annonce de la "Refondation de l'école", la 2ème rentrée depuis le vote de la loi d'orientation et, mis à part la réforme contestée et non financée des rythmes scolaires, le changement est imperceptible dans les écoles.

Si nous attendrons d'être un peu plus avancés dans l'année pour dresser avec les personnels un premier bilan de la généralisation de la réforme des rythmes scolaires sur le plan qualitatif, des constats objectifs s'imposent :

- le manque de locaux disponibles conduit des municipalités à utiliser les locaux scolaires pour mettre en place les "activités péri éducatives" : les enseignants sont alors priés de quitter les classes dès la fin de la classe en se posant la question de la priorité réelle : le scolaire ou le périscolaire. La correction des cahiers, les rencontres avec les familles attendent donc...
- la multiplication d'horaires différents entre les écoles d'un même secteur ainsi qu'au sein d'une même école rend extrêmement difficile des actions ou rencontre entre les écoles et/ou au sein d'une même école, le travail en équipe devient compliqué.
- la réforme induit mécaniquement une augmentation des frais de déplacement pour les personnels itinérants or aucune enveloppe n'a semble-t-il été abondée en conséquence : les personnels sont donc de fait empêchés de se déplacer et donc de travailler.

Concrètement, les enseignants creusois sont de plus en plus seuls dans leur classe pour lutter contre la difficulté scolaire et travailler à la réussite de tous élèves.

A cela s'ajoute une réalité de terrain bien étrangère aux annonces ministérielles. Le "Plus de maîtres que de classes" ou le dispositif de "scolarisation des enfants de moins de 3 ans" peinent à se concrétiser. Pire, faute de moyens nouveaux accordés sur ces dispositifs, ils sont le plus souvent détournés pour faire face aux augmentations d'effectifs constatées ici ou là.

Les enseignants du 1er degré engagés pour leurs élèves sont aujourd'hui désabusés par des injonctions contradictoires, déçus et en colère sur la réforme des rythmes, insuffisamment soutenus face aux difficultés scolaires ou pour intégrer dans leurs classes les enfants en situation de handicap. Il est aujourd'hui urgent d'envoyer un signal fort à nos collègues, du concret pour reconstruire la confiance. L'Ecole a besoin d'enseignants revalorisés et de conditions d'exercice du métier améliorées avec moins d'élèves par classe, et de la formation continue, du temps, de la confiance de la hiérarchie. Ces urgences sont confirmées par le manque d'attractivité du concours et la difficulté du ministère à recruter des personnels à la hauteur des postes budgétés. Ces exigences demandent que l'on y consacre les moyens nécessaires. Le SNUipp-FSU 23 pèsera de tout son poids pour que des orientations budgétaires à la hauteur de l'ambition affichée soient arrêtées, notamment dans le cadre de la préparation du budget 2014. Il interpellera dans ce sens les parlementaires creusois...

Fabrice COUEGNAS



ENSEIGNEMENT RECHERCHE CULTURE SPORTS



SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS

PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Caisse de Crédit Mutuel
Enseignant de Limoges

Le Colisée

13 Place Jourdan - 87000 Limoges
Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97
e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr